



9 rue du Bel Air 74000 ANNECY – Tél : 04 50 45 38 46 Email : info@annecy-aventure.com

### BULLETIN D'INSCRIPTION / RECU D'ACOMPTE

CONTRAT DE VENTE d'un FORFAIT TOURISTIQUE : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessus, conformément aux conditions de vente figurant au verso du présent document.

**INTITULE DU SEJOUR :** ..... selon programme de l'organisateur **ref :** .....

**DEPART :** le ..... **RETOUR :** le .....

#### INSCRIPTION :

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**code postal :** ..... **Ville :** .....

**date de naissance :** .....

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** .....

#### NOMS ET PRENOMS DES PERSONNES VOUS ACCOMPAGNANT :

2 ..... **date de naissance :** .....

3 ..... **date de naissance :** .....

4 ..... **date de naissance :** .....

#### CONTACTS :

TEL domicile : ..... **DURANT VOTRE SEJOUR** ( amis/parents à contacter en cas d'urgence )

TEL travail : ..... **NOM :** .....

TEL portable : ..... **PARENTE :** .....

Email : ..... **TEL :** .....

#### PRIX DU SEJOUR Estimé à la date d'inscription

**Prix unitaire** .....€ x **nbre** ..... = .....

**Assurances** Acceptés ou refusés par le participant .....€

**OUI NON**

Annulation + Rapatriement +  
Interruption du séjour 3%

Signature assurance obligatoire

Détails des garanties à télécharger  
sur le site internet [www.annecy-aventure.com](http://www.annecy-aventure.com) rubrique séjour randonnée ou raquettes

Autres prestations (ch indiv, navette,...) .....

Frais financier paiement par carte bancaire .....

(CB Française 0,70% / CB Etrangère 1,5%)

**TOTAL** .....

#### PAIEMENT : 30 % à l'inscription / solde à 30 jours du départ ou l'intégralité à - de 30 jours

**CHEQUE C.B VIREMENT BANCAIRE CHEQUE VACANCES**

l'ordre d'Annecy Aventure

Pour le paiement par CARTE BANCAIRE (american express exclues) nous communiquer votre numéro de carte, son type (Visa /Mastercard) et sa date de validité. **Vous nous autorisez à prélever automatiquement le solde du voyage**, incluant les prestations annexes demandées et éventuellement les suppléments à 30 jours du départ. Les CHEQUES VACANCES sont acceptés uniquement pour nos séjours en France.

**N° CB :** ...../...../...../...../ **validité :** ...../...../.....

**Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos) :** .....

**Acompte de 30%** .....€ **versé ce jour,**

**Solde de :** .....€ **à régler avant** .....

#### SI VOUS NE DESIREZ PAS SOUSCRIRE A NOTRE ASSURANCE rapatriement /secours - NOUS COMMUNIQUER OBLIGATOIREMENT VOTRE ASSURANCE :

**Nom :** ..... **n° du contrat :** ..... (copie jointe) **tel assistance 24H/24H :** .....

**TRANSPORT /VISITE / EXCURSION / HEBERGEMENTS/ NOURRITURE :** inclus /non inclus : Caractéristiques, moyens, catégorie selon programme fourni par l'organisateur. Dans le cas où l'encadrant utilise sa voiture personnelle, les trajets ne vous sont pas facturés, ils s'effectuent à titre gratuit / mentionné dans la fiche technique.

**FORMALITES DE POLICE ET SANITAIRE :** Il appartient au participant de vérifier la validité des documents et vaccins nécessaires auprès des autorités compétentes (consulat, ambassade...)

**REPRESENTANT LOCAL :** il vous sera communiqué sur votre dossier de voyage après votre inscription.

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

ce séjour est soumis à un nombre minimal de .4. personnes, vous serez avisés au plus tard 21 jours avant le départ en cas d'annulation. Dans la mesure du possible, une solution de remplacement vous sera proposée.

#### REVISION DU PRIX au plus tard 30 jours avant départ

suivant le nombre de participation conformément au programme de l'organisateur.

#### INFORMATIONS ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

**J'arriverai en \* :** voiture train

**Je viens avec mes raquettes et bâtons\* :** oui non

#### Séjour en hôtel uniquement\* :

Chambre couple Chambre 2 lits Chambre 3 lits Chambre indiv (suppl.)

\* entourez la mention utile

Je soussigné (nom et prénom) ..... certifie avoir pris connaissance des conditions particulières de vente de voyages figurant au verso, avoir reçu la fiche technique, le règlement de la course et les accepter. D'autre part, je suis conscient que durant ce voyage, je peux courir certains risques dus notamment à l'isolement et l'éloignement de tout centre médical et je certifie avoir le niveau requis et être en bonne santé.

« lu et approuvé » en lettre manuscrite - date et signature Le .....

la présente demande de réservation est présentée auprès du fournisseur mais non confirmée à ce jour par ce dernier. Le présent bulletin sera caduc en l'absence de confirmation du fournisseur 15 jours après la réception du présent bulletin. L'acompte versé sera alors remboursé sans délai.



9 rue du Bel Air 74000 ANNECY – Tél : 04 50 45 38 46 Email : info@annecy-aventure.com

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SEJOUR

En référence à la loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994)  
régissant les rapports entre les agences de voyage et leur clientèle.

### INSCRIPTION

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions de ventes. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30 %. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmation. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous n'accusons pas réception des soldes. Toute inscription intervenant à moins de 15 jours du départ ne pourra être effectuée qu'en carte bancaire. Les assurances doivent être prises à la signature du contrat et réglées à ce moment.

### PRIX

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisi, grâce à notre brochure et fiches techniques, qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés. Prix établis à la date du 01/01/2011 sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 30 jours avant la date de départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation en vigueur.

### INFORMATION APRES INSCRIPTION

10 jours avant votre départ, vous recevrez un dossier de séjour comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

### RESPONSABILITE

Formalités de polices et sanitaires : ANNECY AVENTURE délivre ces informations pour les ressortissants français. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer auprès des ambassades ou consulats compétents. Il appartient au participant de vérifier que ses documents sont en conformité avec les informations fournies par ANNECY AVENTURE.

Conformément à l'article 23 de la loi n°92.645 du 13 juillet 1992, ANNECY AVENTURE ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets d'avion (les compagnies ne délivrant pas de duplicata)
  - Défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaires périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte d'identité, passeport, visas, certificat de vaccination...) ou non conformes aux indications figurant sur le bulletin d'inscription ou fiche technique, au poste de police de douanes ou d'enregistrement. En cas de défaut d'enregistrement, il sera retenu 100% du voyage.
  - Incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger intervenant pendant le voyage tels que : guerres, troubles politiques, grèves et incidents techniques extérieurs à ANNECY AVENTURE.
  - Encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagages ou d'autres effets. En vertu des conditions du contrat de transport des compagnies aériennes régies par la convention de Varsovie, nous vous recommandons particulièrement de prévoir des délais suffisants si vous utilisez un préacheminement. En effet, les tarifs spéciaux n'autorisent pas de changement et ne seront en aucun cas remboursables en cas de retard de la compagnie ou de modification d'heure de décollage et de report pour annulation de votre voyage. Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées ne sont pas garanties sur le contrat. Le transporteur peut sans préavis se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales prévues en cas de nécessité.
- Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur les fiches techniques remises au moment de l'inscription. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Particularité de nos séjours et de nos voyages : Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme. En effet, le caractère sportif de nos voyages et séjours; peut nous amener, lorsque des circonstances impérieuses impliquant la sécurité des voyageurs nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions. Le participant ne pourra les refuser sans motifs valables. En revanche, si les prestations acceptées sont de qualité inférieure, la différence de prix sera remboursée par ANNECY AVENTURE, dès le retour. S'il ne peut être proposé aucune prestations de remplacement ou si celles-ci sont refusées pour motifs valables, nous assurerons le retour du participant, sans supplément de prix.

### ANNULATION - MODIFICATIONS

De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R ; c'est la date d'accusé de réception de cette lettre, qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En cas de désistement à plus de 45 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de cinquante euros (50 €) par personne plus les frais réels engagés au titre du transport aérien ou bateau et prestations terrestres. À partir de 45 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

- de 45 à 21 jours : 25 % du montant ;
- de 20 à 8 jours : 50 % du montant ;
- de 7 à 2 jours : 75 % du montant ;
- moins de 2 jours : 90 % du montant.

Pour tout billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Il est à noter que les frais d'annulation à plus de 45 jours avant le départ ne sont pas pris en charge par l'assurance annulation. Les montants de l'assurance et de la cotisation annuelle ne sont pas remboursables. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité. En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions sans présumer des frais de réservations déjà engagés à votre nom, qui de ce fait resteraient dûs. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

De notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou pour manque de participants, nous vous proposerons alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. Le participant en sera informé au plus tard 21 jours avant la date du départ. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

### ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une RC pour participer à nos séjours et voyages. De même, il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation - perte ou vol de bagages et interruption de voyage. Mais il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement - secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages ; Il appartient au participant de vérifier, en préalable à son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Chaque participant a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance EUROP ASSISTANCE auprès de ANNECY AVENTURE comprenant trois options :

- Annulation + Rapatriement secours + Interruption de séjour : 3 % du montant du séjour ; Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche - nous lui demanderons de nous communiquer les garanties et coordonnées de sa propre assurance.

LITIGES Toute réclamation relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour.